**33ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(6-17 mai 2019)**

**Brunei Darussalam**

**Intervention de la France**

Genève, le vendredi 10 mai 2019 (matin)

Merci Monsieur le Vice- Président

Je remercie la délégation du Brunei Darussalam pour la présentation de son rapport.

La France est particulièrement préoccupée par l’entrée en vigueur, le 3 avril, du code pénal révisé qui, s'il est appliqué dans sa forme actuelle, consacrera dans la législation des peines cruelles et inhumaines contraires au droit international des droits de l’Homme et aux engagements internationaux du Brunei.

Dans ce contexte, la France adresse les recommandations suivantes au Brunei Darussalam:

1. annuler les dispositions du nouveau code pénal prévoyant des châtiments corporels et la peine de mort pour plusieurs incriminations, dont l’adultère, l’homosexualité, l’apostasie ou le blasphème, contraires aux engagements internationaux pris librement par le Brunei Darussalam en matière de droits de l’Homme ;
2. maintenir son moratoire sur la peine de mort en vue d’abolir la peine de mort ;
3. respecter le principe fondamental d’égalité femmes-hommes, notamment en permettant aux femmes brunéiennes de transmettre leur nationalité à leurs enfants et en supprimant les réserves à l'article 9 de la CEDEF ;
4. lever l’état d’urgence, reconduit systématiquement depuis 1962, qui restreint les libertés fondamentales, telles que la liberté d’expression, la liberté de la presse, la liberté de réunion ou la liberté d’association ;
5. ratifier la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, signée en 2015, ainsi que le Pacte international sur les droits civils et politiques et le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels.

La France souhaite un plein succès au Brunei pour cet EPU./.